

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés*	9
Votes POUR	9
Votes CONTRE	0
Abstentions	0

Présents : P-H. CHANAL, S. EL DIN, F. GARCIA, A. GOLPIER, F. HERPIN
J. LARUE, A. MASSOT, S. VALLOS

* dont 1 procuration
Convocation du 04/04/2016
Séance du 08/04/2016 à 18h

Absents/Excusés : V. LOUIS (Maire), C. TENDIL
Procuration : C. TENDIL à F. GARCIA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de J. LARUE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **deux mille quinze**, dressé par V. LOUIS, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et le compte de gestion du receveur municipal,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		65 435,79		55 864,93		121 300,72
Opérations de l'exercice	237 998,77	243 517,52	224 956,24	204 580,38	462 955,01	448 097,90
Totaux	237 998,77	308 953,31	224 956,24	260 445,31	462 955,01	569 398,62
Résultat de clôture		70 954,54		35 489,07		106 443,61

Besoin de financement

Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement

des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide
d'affecter la somme de
et de

	35 489,07	au compte 001 Déficit d'investissement reporté
	124 100,00	au compte 001 Excédent d'investissement reporté
	93 700,00	Certifié exécutoire
	58 210,93	Transmis en Sous-Préfecture et publié le
	58 210,93	Véronique LOUIS, Maire
	58 210,93	
	12 743,61	au compte 1068 Investissement (Excédents de fonctionnement capitalisés)
	12 743,61	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; vote le compte de gestion ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en Maire les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

A ST MAURICE D'IBIE, le 08/04/2016
Le président de séance
Jean LARUE, 1er Adjoint

